



MUNICIPALITÉ DU CHENIT

CANTON DE VAUD

Tél. 021 845 17 21
Fax 021 845 17 35
E-mail: municipalite@chenit.ch

**La Municipalité du Chenit
à son Conseil Communal**

PREAVIS N° 6/2013

Objet: Modification d'un collecteur communal situé sous la manufacture Jaeger-LeCoultre - Création d'un nouveau collecteur d'eau claire au quartier des Piguet-Dessous

Madame la Présidente,
Mesdames et Messieurs les Conseillers,

Introduction

Le présent préavis groupe deux projets distincts portant tous deux sur une modification des collecteurs communaux. Ces deux projets étant de peu d'importance, il nous a paru judicieux de ne réunir qu'une seule commission pour ces derniers. Des conclusions bien distinctes permettront cependant au Conseil communal de se déterminer sur chaque objet séparément.

1. Modification d'un collecteur communal situé sous la manufacture Jaeger-LeCoultre

Un collecteur communal (unitaire) traverse la parcelle de l'usine Jaeger-LeCoultre passant sous les bâtiments existants. Cette situation n'est bien entendu pas idéale, raison pour laquelle une étude a été menée en 2002 par le bureau d'études techniques Thorens en vue du déplacement de ce collecteur. Si celui-ci était envisageable pour les eaux claires, il ne l'était malheureusement pas pour les eaux usées. Comme le quartier amont n'est pas encore séparé, la décision a été prise de maintenir ce collecteur à travers l'usine et de se coordonner aux futurs travaux de l'entreprise Jaeger-LeCoultre. Il fut remplacé par deux collecteurs en PE soudé de plus petit diamètre travaillant en parallèle et qui pourraient par la suite être utilisés l'un pour les eaux usées et l'autre pour les eaux claires. (cf figure 1)



Figure 1



Figure 2

En 2008, La Manufacture Jaeger-LeCoultre a effectué d'importants travaux dans la zone de ce collecteur. Une coordination avec la commune a permis la réfection d'une bonne partie de celui-ci et de son déplacement pour les besoins des nouvelles constructions. Fortement imbriqués dans les travaux de l'entreprise, une participation communale avait alors été négociée pour ces travaux et la commune avait pu ainsi effectuer le remplacement de cet ancien collecteur pour un montant raisonnable (préavis n° 10/2008).

Malheureusement, les travaux de Jaeger-LeCoultre ne concernaient pas la totalité de sa longueur et il avait été jugé inapproprié d'effectuer de gros travaux pour cette réfection dans une zone non touchée par les projets de l'entreprise, préférant attendre une nouvelle opportunité liée à de futurs travaux. Le *double collecteur unitaire* est donc actuellement raccordé à l'ancien collecteur unitaire. (cf figure 2)

Un nouveau projet de la Manufacture Jaeger-LeCoultre visant à moderniser ses quais de chargement vient d'être mis à l'enquête publique. Ces travaux concernent la zone où se situe l'ancienne section du collecteur et il est temps maintenant de finir la réfection de ce dernier. Contrairement à la première phase de 2008, les travaux de l'entreprise se déroulant en surface, n'ont pas d'imbrication directe avec celui-ci. La manufacture pourrait donc réaliser ses travaux sans toucher au sous-sol et donc sans que la commune ne procède à cette réfection.

Il est cependant évident aux yeux de la Municipalité que ces travaux doivent avoir lieu puisque la construction de Jaeger-LeCoultre rendra très difficile et coûteuse une réfection à posteriori. Ces travaux étant par contre séparés de ceux de l'entreprise, ils seront entièrement portés à la charge de la commune.

Vous trouverez sur le plan annexé la description des travaux projetés.

Coûts et financement

Les coûts de ces travaux sont décrits dans le tableau ci-dessous. Ils ont été estimés par le bureau Boss & associés. Les travaux seront réalisés en collaboration avec ceux entrepris par la manufacture.

-- Travaux préparatoires et installation de chantier	Fr.	12'500.--
-- Démolitions	Fr.	28'300.--
-- Canalisations	Fr.	33'500.-
-- Réfection dallage	Fr.	10'900.-
-- Honoraires	Fr.	10'400.--
-- DIVERS ET IMPREVUS	Fr.	4'400.--
Montant total du devis HT	Fr.	100'000.--

2. Création d'un nouveau collecteur d'eau claire au quartier des Piguet-Dessous

Les eaux claires de la plupart des maisons du quartier des Piguet-Dessous sont actuellement infiltrées dans le sol. L'infiltration des eaux de pluies à proximité des zones rendues imperméables par des routes ou constructions est idéale. Elle permet de respecter l'équilibre hydrologique naturel et permet d'éviter le gonflement des rivières lors de fortes précipitations dues aux collecteurs et drainages ramenant directement l'eau des précipitations dans les rivières.

Dans le cas du quartier des Piguet-Dessous, les puits d'infiltration sont régulièrement saturés. D'autre part, des travaux de mise en séparatif lors de transformation de bâtiments apportent plus d'eau dans les puits, aggravant la situation.

Désirant maintenir le principe d'infiltration mais consciente des problèmes de saturation et des risques d'aggravation, la Municipalité propose donc de réaliser un collecteur permettant de jouer le rôle de trop plein des puits d'infiltration.

Vous trouverez le tracé de ce nouvel ouvrage en bleu sur le plan annexé. Ce collecteur sera d'une longueur d'environ 135 m afin de relier cette zone au réseau communal de collecteurs d'eaux claires.

Coûts et financement

L'estimation du coût de ces travaux a été établie en fonction d'une offre demandée à une entreprise de la place, sur la base du projet établi par le bureau technique communal. Les travaux seront adjugés après appel d'offres à plusieurs entreprises.

Ces coûts sont estimés à Fr. 51'000.-- HT soit environ Fr. 55'000.- TVA incluse.

En tenant compte de Fr. 5000.-- de divers et imprévus, nous vous demandons donc, pour cette réalisation, un crédit de Fr. 60'000.--.

Non prévue au plan des investissements puisque impossible à fixer dans le temps, ces dépenses résultent de l'évolution de la construction dans la commune.

Financement

La modification du collecteur sous la manufacture Jaeger-LeCoultre et la création d'un nouveau collecteur d'eau claire au quartier des Piguet-Dessous n'étaient pas prévus dans le plan des investissements 2013 – 2016. Le financement de ces investissements sera assuré par un emprunt global, si nécessaire, avec d'autres investissements. Les dépenses seront comptabilisées à l'actif du bilan dans les investissements du patrimoine administratif et l'amortissement se fera en 15 ans par le budget de fonctionnement.

Conclusions

Au vu de ce qui précède, nous vous recommandons, Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs les conseillers, de bien vouloir délibérer et vous prononcer sur les conclusions suivantes :

LE CONSEIL COMMUNAL DU CHENIT

Vu le préavis n° 6/2013

Où le rapport de la Commission d'étude

Considérant que cet objet est porté à l'ordre du jour :

1. autorise la Municipalité à procéder à la modification d'un collecteur communal situé sous la manufacture Jaeger LeCoultre ;
2. alloue dans ce but un crédit de Fr. 100'000.--.
3. décide de porter cette dépense dans les investissements du patrimoine administratif, compte no 9141.20, et de l'amortir en 15 ans par le budget de fonctionnement, compte no 460.3311.20.
4. autorise la Municipalité à procéder à la création d'un nouveau collecteur d'eau claire au quartier des Piguet-Dessous, conformément à l'annexe 2 du présent préavis ;
5. alloue dans ce but un crédit de Fr. 60'000.--.
6. décide de porter cette dépense dans les investissements du patrimoine administratif, compte no 9141.21, et de l'amortir en 15 ans par le budget de fonctionnement, compte no 460.3311.21.
7. autorise la Municipalité à emprunter la somme de Fr. 160'000.-- si nécessaire, ceci dans le cadre du plafond d'endettement 28'000'000.-- voté par le Conseil Communal en date du 3 décembre 2011.

Au nom de la Municipalité
Le Syndic Le Secrétaire

Jeannine RAINARD Marc-André BURDET

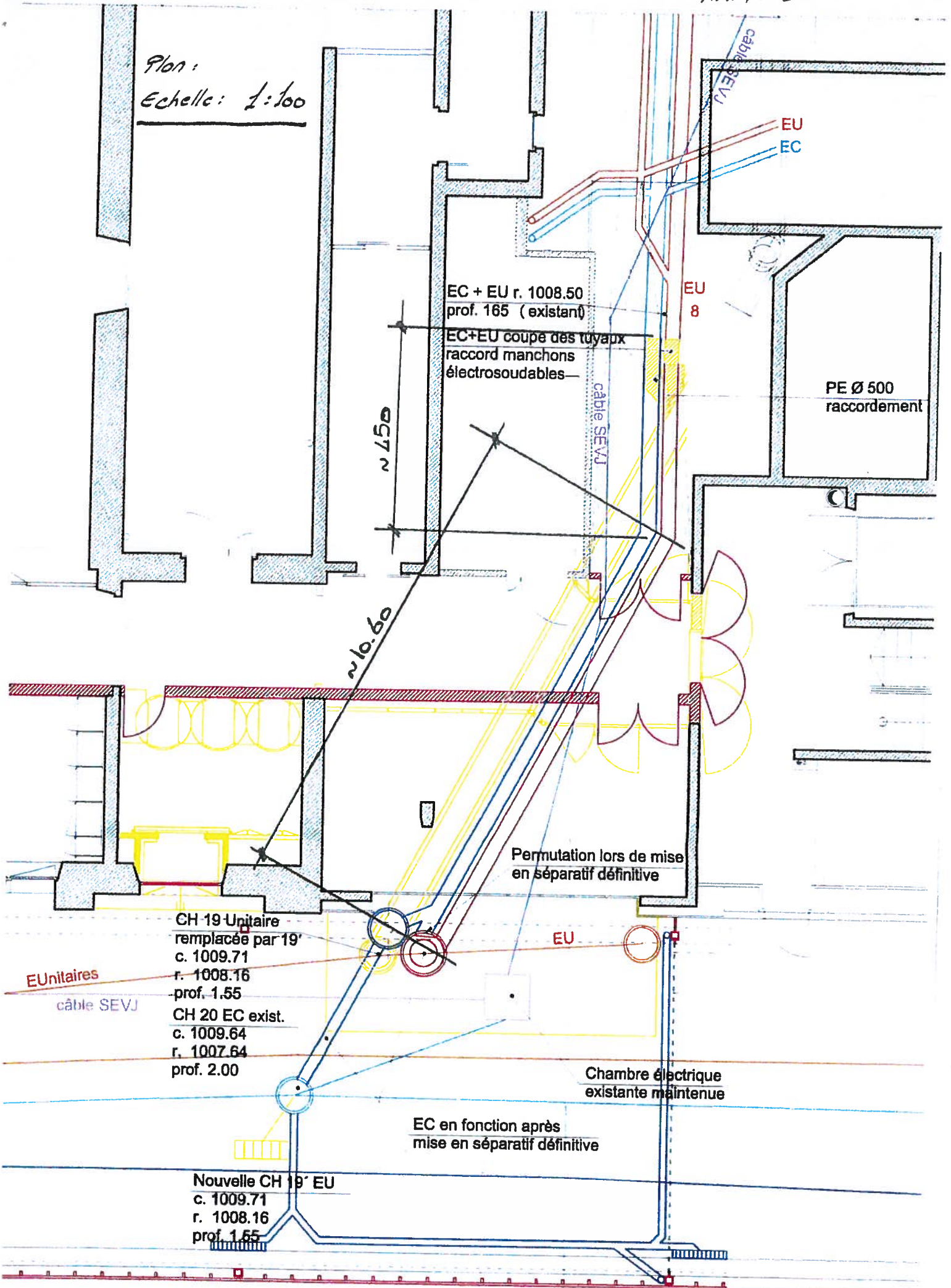


Délégués municipaux : - M. Laurent Reymondin
- M. Olivier Baudat

Annexes : 1. Plan à l'échelle 1 :100 du collecteur situé sous la Manufacture Jaeger-LeCoultre
 2. Plan à l'échelle 1 :500 du collecteur à créer au Piguet-Dessous (Variante 1).

Le Sentier, le 20 mars 2013

Plan :
Echelle: 1:100



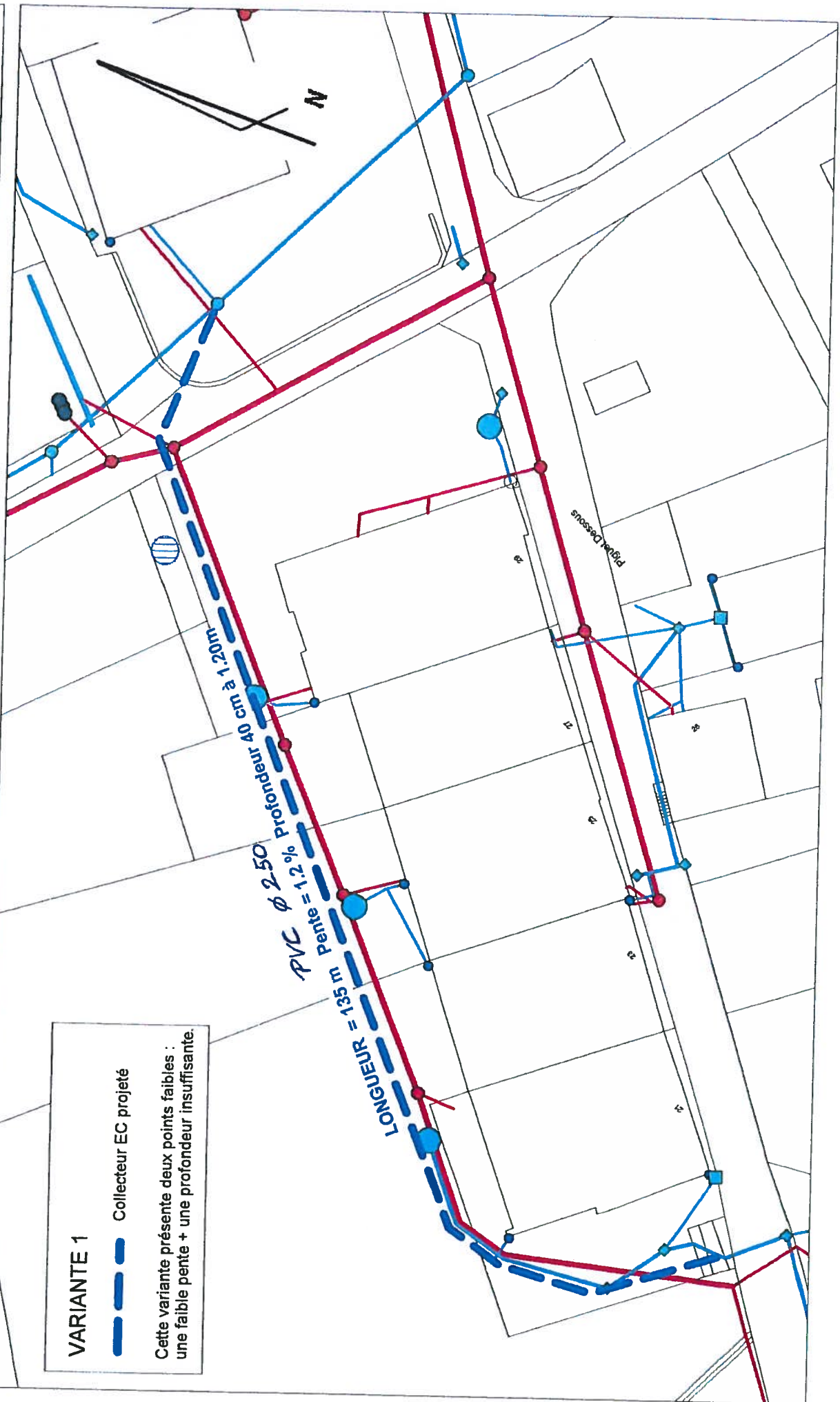


Commune du Chenit - Village du Brassus
Piguet Dessous

Position des collecteurs
A VERIFIER
PAR SONDAGES

Bureau Technique Communal
EVACUATION DES EAUX
Echelle : 1/500
MD
9.11.2011

Etabli sur la base des données cadastrales



VARIANTE 1

Collecteur EC projeté

Cette variante présente deux points faibles :
une faible pente + une profondeur insuffisante.